

Réunion du 17 novembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 90

L'an deux-mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, également convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (Suppléant de M. Gilles LÉVÈQUE), Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, André CORLOBÉ (Suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Ayala-BARON Didier, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :**

Mmes et MM Gilles LÉVÈQUE, Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Mme Maryse PAYBOU, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Marie-Christine LUPIET (Pouvoir à M. Michel DUPUY), Nathalie DUPLEIX, Marlène LE DIEU DE VILLE, Régis CASSAROUMÉ (Pouvoir à Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jacques LABORDE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jérôme TOULOUSE, Jean LABASTE (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

**RAPPORT N° 15 : BIODIVERSITÉ : CONVENTION D'APPLICATION AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE**

**Rapporteur : M. Philippe ARRIAUX**

Par délibération en date du 20 juin 2024, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de passer une convention de coopération avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 5 ans. La biodiversité est en effet l'un des axes forts du projet de territoire et concerne toutes les politiques engagées par la collectivité dont notamment le plan d'actions Trame verte et bleue.

Cette convention est justifiée par l'absence de ressources suffisantes en interne et donc la nécessité de s'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire du CEN, déjà bien implanté sur notre territoire par les nombreux sites en gestion.

Cette convention de coopération prévoit de formaliser chaque année à travers une convention d'application les modalités de leur intervention. Compte tenu des projets en cours, il est proposé que celle-ci couvre une période plus large jusqu'à fin 2026 afin d'inclure notamment le bilan du plan d'actions trame verte et bleue adopté en 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les termes de la convention d'application pour 2025/2026,
- **d'autoriser** son Président à signer cette convention, annexée à la présente délibération,
- **de prévoir** au budget 2026 les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,



Patrice LAURENT

